



## Conséquence rappel indemnité pôle emploi

Par **Tak424**, le **02/04/2021** à **23:22**

Bonjour,

Suite à ma démission j'avais pas le droit au chômage, du coup depuis juillet 2020 je touche le RSA et l'APL. Au 31 mars 2021, mon recours auprès l'instance paritaire a été accepté et mes droits au chômage sont ouverts. J'ai directement déclaré à la CAF le 01 avril 2021 que je reprend mon droit de chômage et, le 6 avril 2021, je devrais recevoir un rappel de pôle emploi sur mes indemnités chômage pour la période de juillet 2020 à mars 2021. Le conseiller de la CAF m'a répondu qu'il se peut qu'il y aura une demande de remboursement après étude de mon dossier.

Ma questions est : est ce que la CAF va réclamer un trop perçu ou non pour cette période ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **03/04/2021** à **19:38**

Bonsoir

S'il y a rappel ou rétroactivité de l'indemnisation, oui, c'est possible après recalcul de vos droits en fonction des revenus qui deviendront ceux de la période concernée.

Je ne les connais pas, mais j'ai vu récemment un cas de saisie pour fraude, avec sensiblement le même sujet.